

 SNTRS la cgt CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS- INRP	<h1 style="text-align: center;"><i>En bref...</i></h1> <p style="text-align: center;">SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - - Site web : http://www.sntrs.fr</p>
--	--

Numéro 149 du 5 février 2008

Motion des organisations syndicales du CNRS au CTP du CNRS du 30 janvier 2008

Malgré l'opposition forte exprimée lors des réunions préparatoires par les organisations syndicales, la direction a choisi de présenter au CTP du 30 janvier 2008, un texte introduisant la présélection sur dossier pour les concours internes IT.

La présélection sur dossier n'est pas une réponse adéquate au fort taux de pression à ces concours.

- La restriction d'accès à l'audition est un facteur de démotivation en privant l'agent d'une occasion, potentiellement formatrice, de faire valoir son activité professionnelle ;
- Le dossier n'est pas suffisant pour apprécier la réelle qualification des personnels : seule l'audition apporte certains éléments indispensables à leur évaluation professionnelle ;
- Tous les directeurs d'unité ne remplissent pas les dossiers avec la même rigueur ;
- La présélection reposerait exclusivement sur la qualité du dossier et donc essentiellement sur l'expression de la hiérarchie, alors que les concours internes correspondent à une démarche individuelle.

L'audition systématique étant la seule garantie d'une égalité dans le traitement de l'évaluation des candidats, sa remise en cause est inacceptable. Les organisations syndicales réaffirment fermement leur opposition à la présélection aux concours internes et demandent à la direction du CNRS de retirer définitivement ce projet.